



2019-06-06

Pour diffusion immédiate

Communiqué

Aucune excuse ne tient la route. Ralentissez !

La Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent intensifiera ses interventions à l'occasion d'une opération nationale concertée pour contrer la vitesse au volant. Ces opérations auront lieu du 7 au 13 juin sur l'ensemble du territoire de la Régie.

L'enjeu de la vitesse en milieu urbain et rural est majeur. C'est l'un des principaux facteurs contribuant aux collisions et à leur gravité. Malgré la présence policière, les sanctions plus sévères, les radars photos et les campagnes de sensibilisation, le non-respect de la limite de vitesse est un problème répandu. En 2018, plus de 267 000 constats d'infraction reliés à la vitesse ont été émis.

La personne derrière le volant : seule responsable de son comportement

Cette opération se déploiera sous le thème : *Aucune excuse ne tient la route. Ralentissez !* Cet axe vise à rappeler aux citoyens qu'il n'y a aucune excuse pour rouler plus vite que la limite de vitesse permise. Le non-respect de la signalisation et de la vitesse permise est un choix fait par le conducteur. Ce dernier contrôle la vitesse de son véhicule et il doit en assumer la responsabilité. Même un excellent conducteur avec un excellent véhicule n'échappe pas aux lois de la physique. Quand la vitesse augmente, le risque d'avoir une collision et sa gravité augmentent aussi. Ce choix peut avoir des conséquences irréversibles.

Il est de la responsabilité de chaque conducteur de prévenir des drames en respectant la limite de vitesse permise sur le réseau routier et en adaptant sa conduite à son environnement.

Faits saillants

Entre 2014 et 2018, la vitesse a été un facteur qui a contribué à de nombreuses collisions qui ont causé en moyenne chaque année :

- 115 décès (33 % des décès)
- 420 blessés graves (28 % des blessés graves)
- 6 500 blessés légers (19 % des blessés légers)

Selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec :

- Il y a une forte corrélation entre la diminution de la vitesse moyenne sur le réseau routier et la réduction du nombre de victimes de la route. Si chaque conducteur réduisait de 5 km/h sa vitesse moyenne, le nombre de blessures et de décès sur nos routes diminuerait de 15 %.



- Une très grande proportion des infractions au Code de la sécurité routière concerne les excès de vitesse. De 2008 à 2017, les excès de vitesse ont totalisé 70 % des infractions avec points d'inaptitude.
- Les conducteurs les plus jeunes (16 à 34 ans), majoritairement de sexe masculin, sont surreprésentés parmi les personnes reconnues coupables d'une infraction pour excès de vitesse.
- Le non-respect de la limite de vitesse sévit partout : dans les zones scolaires, sur les routes numérotées et sur les autoroutes.
 - En milieu urbain, le risque d'être impliqué dans une collision double tous les 5 km/h au-dessus de la limite de vitesse permise.
 - En milieu rural, le risque d'être impliqué dans une collision est 2 fois plus grand à 10 km/h de plus que la limite de vitesse permise, il est presque 6 fois plus élevé à 20 km/h de plus et presque 18 fois supérieur à 30 km/h de plus.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous

La clé du succès réside dans la poursuite des interventions policières, conjuguées à une conduite plus responsable de la part des usagers de la route, permettant de réduire le nombre de collisions, de blessures et de décès. Ce travail doit être réalisé avec la collaboration des usagers de la route. La cause première des collisions demeure la personne derrière le volant. Les conducteurs doivent adopter des comportements responsables permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaires.

Aucune excuse ne tient la route. Ralentissez !

– 30 –

Source : Sergent Jean-Luc Tremblay mat. 631
 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 Section relations publiques et communautaires
 333 Hertel, Beloeil (Québec) J3G 3N3
 Téléphone : 450 536-3333 poste 220
 Cellulaire : 514-207-6867
jltremblay@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

